



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance

**Quarantième session**

Genève, 18 décembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quarantième session**

**Qui se tiendra sous la forme d'une session hybride et s'ouvrira au  
Palais des Nations, à Genève, le vendredi 18 décembre 2020, à 14 h 30\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-neuvième session.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 :
  - a) Activités scientifiques ;
  - b) Élaboration de politiques ;
  - c) Respect des obligations ;
  - d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre ;

---

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de s'inscrire en ligne avant le **23 novembre 2020** sur la page Web de la réunion, à l'adresse suivante : [www.unece.org/index.php?id=52978](http://www.unece.org/index.php?id=52978). Le code d'inscription pour cette réunion est le 26158. Cette réunion se déroulera sans support papier. Tous les documents de la session et les informations connexes seront disponibles sur la page Web de la réunion. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les représentants peuvent retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par courrier électronique à l'adresse [air\\_meetings@un.org](mailto:air_meetings@un.org) ou par téléphone au +41 22 917 3570.



- e) Communication, sensibilisation et coopération.
- 5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.
- 6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
- 7. Élection du Bureau.
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption des décisions prises à la quarantième session.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 14 h 30-14 h 35*

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quarantième session tel qu'il figure dans le présent document.

#### **Document(s)**

Ordre du jour provisoire annoté de la quarantième session (ECE/EB.AIR/145)

### **2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-neuvième session**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 14 h 35-14 h 40*

L'Organe exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019).

#### **Document(s)**

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-neuvième session (ECE/EB.AIR/144 et Add.1 et 2)

### **3. Rapport sur la vérification des pouvoirs**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 14 h 40-14 h 45*

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat avant la session. Le Bureau de la session examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif, qui sera invité à prendre acte du rapport sur la vérification des pouvoirs.

### **4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 14 h 45-15 h 25*

L'Organe exécutif sera invité à examiner l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2).

#### **a) Activités scientifiques**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note, compte tenu des principales conclusions et recommandations issues de la sixième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets (Genève, 14-17 septembre 2020), telles qu'elles figurent dans le rapport sur la session

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître), des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la section I du plan de travail (Activités scientifiques).

**Document(s)**

Rapport sur la sixième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître)

**b) Élaboration de politiques**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la section II du plan de travail (Élaboration de politiques) et des conclusions de la cinquante-huitième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 14, 15 et 17 décembre 2020).

L'Organe exécutif sera aussi invité à adopter le projet de document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote, que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen lui transmettra à sa cinquante-huitième session.

**Document(s)**

Projet de document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote (ECE/EB.AIR/2020/6–ECE/EB.AIR/WG.5/2020/5)

Projet de décision de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2020/4)

Conclusions and recommendations of the Working Group on Strategies and Review (document informel n° 1)

**c) Respect des obligations**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la section III du plan de travail (Respect des obligations), en particulier du vingt-troisième rapport du Comité d'application, établi sur la base des conclusions des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité (Genève (en ligne), 13 et 14 mai 2020 et 15-17 septembre 2020, respectivement).

À sa trente-huitième session (Genève, 10-14 décembre 2018), l'Organe exécutif a réélu trois membres du Comité pour un quatrième mandat et six membres pour un deuxième mandat (voir ECE/EB.AIR/142, par. 35 d)). Il sera donc invité à élire neuf membres du Comité.

**Document(s)**

Vingt-troisième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2020/2)

Compliance with reporting obligations (document informel n° 2)

**d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur la mise en œuvre de la section IV du plan de travail (Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre), telles qu'elles figurent dans les rapports du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et du secrétariat.

**Document(s)**

Report of the Coordinating Group on the promotion of actions towards implementation of the Convention in Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia (document informel n° 3)

Report of the secretariat (document informel n° 4)

e) **Communication, sensibilisation et coopération**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur la mise en œuvre de la section V du plan de travail (Communication, sensibilisation et coopération) qui figurent dans le rapport du secrétariat. Il sera aussi invité à prendre note de toute autre information qui lui sera communiquée.

**Document(s)**

Report on communication and outreach activities (document informel n° 5)

**5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

*Horaires indicatifs : vendredi 18 décembre, 15 h 25-15 h 35*

À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a décidé d'entamer l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique tel que modifié en 2012. Il sera invité à examiner le plan de l'examen, le calendrier de travail et les conclusions et recommandations connexes, que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen lui transmettra à sa cinquante-huitième session, conformément à la décision 2019/4 (voir ECE/EB.AIR/144/Add.1).

**Document(s)**

Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique tel que modifié en 2012 (ECE/EB.AIR/2020/3–ECE/EB.AIR/WG.5/2020/3)

Conclusions and recommendations of the Working Group on Strategies and Review (document informel n° 1)

**6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention**

*Horaires indicatifs : vendredi 18 décembre, 15 h 35-15 h 45*

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer la mise en œuvre de la Convention en 2019-2020 et les dépenses pendant cette période.

Sur la recommandation de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets, l'Organe exécutif sera notamment invité à approuver : a) l'affectation précise des ressources allouées à l'EMEP pour 2021 ; b) les principales dépenses de coordination internationale liées au financement des activités de base relevant de la Convention et de ses protocoles, à l'exception des dépenses qui relèvent du Protocole de Genève de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP, ainsi qu'une version révisée du barème des contributions obligatoires pour 2021-2022.

**Document(s)**

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2020/1)

**7. Élection du Bureau**

*Horaires indicatifs : vendredi 18 décembre, 15 h 45-15 h 50*

À sa trente-huitième session, l'Organe exécutif a réélu sa présidente et ses trois vice-présidents, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur ((ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19, telle que modifiée par la décision 2013/1

(ECE/EB.AIR/122/Add.1)). Conformément à l'article 21, il a également réélu la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (ECE/EB.AIR/142, par. 76). À sa trente-neuvième session, il a élu une remplaçante pour le reste du mandat de l'un de ses vice-présidents (ECE/EB.AIR/144, par. 58).

Conformément aux articles 17 et 21, l'Organe exécutif sera invité à élire son/sa président(e) et trois vice-président(e)s, ainsi que le/la président(e) du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Les membres du Bureau sont rééligibles, mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que l'Organe exécutif n'en décide autrement.

## **8. Questions diverses**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 15 h 50-15 h 55*

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

## **9. Adoption des décisions prises à la quarantième session**

*Horaire indicatif : vendredi 18 décembre, 15 h 55-16 h 30*

L'Organe exécutif sera invité à adopter les décisions qu'il aura prises pendant la session. Le texte final du projet de rapport de la session, dans lequel figureront les décisions adoptées, sera établi par le secrétariat à l'issue de la session. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante et unième session de l'Organe exécutif.

---